

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2011

L'an deux mille onze et le vingt sept juin, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques BOUDET, Maire.

Etaient présents : M. TESTARD Matthieu, Mme AMALRIC Valérie, M. BRUJAS Sébastien, M. AMALRIC Roland, M. EKEL Benoît, M. GRAVEZAT Laurent, Mme FLOQUET Nicole, Mme GENEVET Emmanuelle, Mme RANCHOUX Christel et M. MAURIN Patrick.

Monsieur TESTARD Matthieu est nommé secrétaire de séance.

Lecture est faite du compte rendu du précédent Conseil Municipal, lequel est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir accepter d'ajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Indemnités aux comptables
- Décision modificative M14 n°1

Le Conseil accepte cette proposition.

Ordre du jour :

- Indemnités aux comptables
- Décision modificative M14 n°1
- Modification des statuts du Syndicat mixte DFCI
- Demande de subvention Maison Médicale de Garde
- Déplacement salle des Mariages
- Travaux en cours
- Convention DDTM – instructions autorisations d'urbanisme
- Mise à disposition bureau de vote
- Urbanisme
- P.P.R.I – Requête préfectorale
- Intercommunalité
- Questions diverses

INDEMNITES AUX COMPTABLES

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il convient de délibérer afin d'accorder une indemnité de conseil au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes.

En effet, cette décision doit être renouvelée en cas de changement de receveur.

Suite au départ de Madame Joëlle MAURIN, Madame Chantal ROUDIL a effectué l'intérim du 1^{er} janvier au 28 février 2011, et depuis le 28 mars 2011 c'est Monsieur Denis COSTE qui occupe le poste.

Il convient donc de prendre deux délibérations, une pour chacun des agents du Trésor.

Le Conseil accepte d'octroyer l'indemnité de conseil à Madame ROUDIL et à Monsieur COSTE.

Prise de deux délibérations

DECISION MODIFICATIVE M14 N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2011

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
	2315	37	installations, mat. et outillage technique	100,00
21	2121	42	plantations arbres et arbustes	3 000,00
21	2151	10005	reseaux de voirie	17 000,00
Total				20 100,00

CREDITS A REDUIRE

chapitre	article	opération	nature	montant
23	2315	30	installations, mat. et outillage technique	-20 100,00
total				-20 100,00

Prise d'une délibération

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DFCI

Monsieur le Maire fait part de la décision du Conseil syndical du Syndicat mixte DFCI, pour des raisons géographiques et pratiques, de déplacer le siège du Syndicat sur la commune de SEYNES.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'article 3 des statuts SM DFCI du Mont Bouquet doivent être modifiés ainsi : « le siège du Syndicat mixte DFCI du Mont Bouquet est fixé à : Mairie de SEYNES 30580 SEYNES ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter la modification des statuts du Syndicat mixte DFCI du Mont Bouquet.

Prise d'une délibération

DEMANDE DE SUBVENTION MAISON MEDICALE DE GARDE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier envoyé par l'Association des Médecins Généralistes de la région Alésienne (A.P.M.G.) sollicitant le renouvellement du versement de la subvention accordée à la Maison Médicale de Garde, à hauteur de 0.14 centimes d'€ par habitant. Cette aide financière permettrait de participer aux frais de fonctionnement de la structure.

Après délibération, le Conseil décide d'accorder une subvention de **83.02 €** (593 x 0.14) à la « Maison Médicale de Garde » d'Alès.

Prise d'une délibération

DEPLACEMENT SALLE DES MARIAGES

Monsieur le Maire indique que la salle du Conseil de la Mairie sera indisponible le premier weekend de juillet. En conséquence, il conviendrait d'affecter à la célébration des mariages une annexe de la Maison commune.

Monsieur le Maire propose de choisir la salle municipale située dans le Champ de foire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide avec 11 voix pour d'accepter la proposition de Monsieur le Maire.

Prise d'une délibération

TRAVAUX EN COURS

Travaux de voirie – chemin des Plans

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'effondrement d'un vieux ponton situé sous la voirie, au lieu-dit « chemin des Plans ». Il indique qu'il est donc nécessaire de reconstruire un passage busé.

Des devis ont été demandés :

- SARL JOUVERT : 14 924 € HT
- JOFFRE TP : 13 946 € HT
- SEE GALIZZI TP : 15 268 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de choisir l'entreprise la moins chère soit JOFFRE TP pour effectuer les travaux.

La réouverture de cette voie est prévue fin juillet.

Prise d'une délibération

Mise en discrétion des réseaux rue de Cauvel

Le terrassement et le tirage des câbles sont terminés.

Pour les réseaux secs, la dépose des câbles aériens se fera à la rentrée. Pour les réseaux humides, les travaux sont terminés, ne manquent que les dernières analyses de potabilité

Nouvelle Station d'Épuration

Les travaux sur les réseaux ont démarré le 15 juin 2011, la pose sera terminée fin juillet.

Le chantier de la STEP débutera 2^{ème} quinzaine de septembre.

Amendes de Police 2010

Rappel : ces travaux concernent la pose de coussins berlinois devant la Poste, l'aménagement de l'ilot central à l'intersection chemin des Plans / RD7, la mise en peinture des passages piétons et la pose de signalisation complémentaire.

Réalisation : 1^{ère} quinzaine de juillet 2011

Aménagements Paysagers

Chantier Maison familiale du Grand Mas – Mont Bouquet

Les travaux effectués par les élèves donnent entière satisfaction.

L'accès à la table d'orientation et à la chapelle a été réalisé ; de même qu'une bordure en pin autoclave a été posée entre l'escalier menant à la Chapelle et la barrière d'accès des Pompiers afin d'éviter l'envahissement de la chaussée par des éboulis de pierres.

Chantier Village

L'arrosage automatique de la pelouse devant le Foyer a été réparé et un espace aménagé avec plantations et arrosage automatique est en cours de réalisation route des Fumades, à l'intersection avec l'impasse de serre courry. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise ECOSYLVA.

Schéma Directeur de l'Eau Potable

L'étude suit son cours.

Le réseau eau potable fera l'objet d'un contrôle nocturne entre le 29 et le 30 juin 2011 afin de détecter d'éventuelles fuites ou défaillances.

Divers

Une fuite importante s'est produite le vendredi 24 juin dernier. Elle a pu être réparée dans l'après midi et l'eau courante a été rétablie avant le début du weekend.

Des devis pour la restauration de la Madone du Mont Bouquet sont encore attendus. Le Conseil demande une grande vigilance pour la partie peinture.

CONVENTION DDTM – INSTRUCTIONS AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol sont délivrés par le Maire, au nom de la commune. Celle-ci peut disposer des services territoriaux de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer – DDTM - pour instruire ces demandes d'actes et autorisations.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal avoir reçu une demande de modification de la Convention passée en 2007 avec la DDTM concernant l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol. La convention actuelle demande à être actualisée car elle ne tient pas compte de la fusion de la DDE et de la DDAF en DDTM. De plus, il apparaît que l'instruction par les services de l'Etat de certains actes pèse sur la capacité de ces services à répondre, dans les délais, aux dossiers à enjeux. Il s'agit donc de redéfinir les modalités de travail entre la commune et la DDTM.

La proposition de convention prévoit l'instruction, par la seule commune, des CUa d'information et des DP lorsque celles-ci ne valent pas lotissement ou division foncière en vue de la construction.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, avec 4 abstentions et 7 voix pour, et constatant à regret le manque d'effectifs des services déconcentrés de l'Etat pesant toujours plus sur la charge de travail des collectivités locales,

- Décide de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol de la commune de Brouzet les Alès à la DDTM, à l'exception des CUa et des DP (sauf celles valant lotissement ou division foncière en vue de la construction) devenant de la compétence seule de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la commune la convention qui assurera la mise à disposition de la Direction Départementale de l'Equipement à compter du 1^{er} juillet 2011.

Prise d'une délibération

MISE A DISPOSITION BUREAU DE VOTE

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il a été saisi par le Parti Socialiste afin de disposer du matériel de vote (urne – isolements) et d'une salle adaptée afin d'organiser, les 9 et 16 octobre prochains, les primaires permettant d'élire le futur candidat à l'élection présidentielle.

Le Conseil Municipal indique n'émettre aucune objection à cette requête.

URBANISME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la date d'approbation du POS actuellement en vigueur soit le 1^{er} juin 1995.

Il apparaît donc indispensable de réviser le document d'urbanisme afin non seulement d'y inclure toutes les servitudes nouvelles, résultats de Schémas, etc ... mais aussi afin de décider quel est l'évolution de la commune souhaitée pour les 15 prochaines années.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols, celle-ci valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

La délibération permettra notamment de saisir les services de l'Etat afin d'obtenir le porter à connaissance, de solliciter les subventions prévues et de sélectionner un cabinet d'urbanisme chargé de la réalisation du document.

Prise d'une délibération

P.P.R.I – REQUETE PREFECTORALE

Monsieur le Maire fait part au Conseil de courriers envoyés par Monsieur le Préfet du Gard qui, dans le cadre du contrôle de la légalité, lui demande de retirer les PC 03005511A0005 au nom de la SCI La Roseraie délivré le 4 avril 2011, 03005511A0003 au nom de Amandine MOURGUES délivré le 7 avril 2011, 03005511A0004 au nom de Céline VERNIER délivré le 7 avril 2011 et 03005511A0008 au nom de Annick MOURGUES délivré le 21 avril 2011, les considérant comme entachés d'illégalité.

Monsieur le Préfet s'appuie sur le PPRI « Auzon –Auzonnet – Alauzène » qui n'est qu'au stade de l'enquête publique et donc non approuvé ainsi que sur le zonage NB du POS (naturel et peu bâti à la date de conclusion du POS) pour demander à Monsieur le Maire de retirer les arrêtés accordant les permis de construire.

Avant de donner une réponse ferme à Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire souhaite l'avis du Conseil Municipal car une décision de non retrait pourrait induire un recours contentieux, contre la commune, devant le Tribunal administratif.

Souhaitant conserver la même réflexion que celle émise par délibération du 27 janvier 2011 – objet : avis du Conseil Municipal sur le Projet du Plan de Prévention du Risque Inondation PPRI – le Conseil recommande à Monsieur le Maire de ne pas retirer les arrêtés susvisés et d'en transmettre les motifs à Monsieur le Préfet.

INTERCOMMUNALITE

Suite à la réforme des Collectivités territoriales portée par la loi du 16 décembre 2010, Monsieur le Maire rappelle le Schéma départemental de coopération intercommunale du Gard présenté aux élus par Monsieur le Préfet.

Concernant la Communauté de Communes du Mont Bouquet dont fait partie notre commune, le projet consiste à la faire fusionner, avec les Communautés de Communes d'Autour d'Anduze et de la Région de Vézénobres, à la Communauté d'Agglomération du Grand Alès.

Monsieur le Maire évoque également les différentes rencontres notamment avec la Communauté de Communes Cèze Cévennes et l'Agglomération du Grand Alès ainsi que les documents fournis aux conseillers leur permettant, autant que ce soit possible vu le peu de visibilité à long terme, de se prononcer sur ce schéma.

Après en avoir délibéré, avec 1 voix contre, 5 abstentions et 5 voix pour, le Conseil Municipal décide d'accepter le projet proposé par le Schéma départemental de coopération intercommunale du Gard prévoyant la fusion entre la Communauté de Communes du Mont Bouquet, la Communauté de Communes « autour d'Anduze », la Communauté de communes « Région de Vézénobres » et la Communauté d'Agglomération du Grand Alès.

Prise d'une délibération

QUESTIONS DIVERSES

Divers courriers

Monsieur le Maire fait part de trois courriers :

- Une personne souhaite acquérir une parcelle communale située sur le site de l'ancienne carrière des Angostrines. Le Conseil n'est pas favorable à cette vente.
- Un administré demande que soit revu le plan de circulation dans le centre ancien. Le Conseil indique que des constructions sont en cours et que certaines rues ne peuvent être interdites à la circulation. La mise en place de panneaux est à l'étude.
- Une personne sollicite la réouverture de la draille dont l'accès est situé rue du Charre afin de pouvoir accéder à une parcelle nouvellement acquise.
Cette parcelle se situant dans une zone naturelle, le Conseil estime qu'un accès motorisé n'est pas nécessaire. De plus, le requérant possède déjà un accès direct à ce terrain par deux autres parcelles lui appartenant. Le Conseil décide de ne pas restaurer l'ancienne draille.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'informer les demandeurs de ces décisions.

Fête nationale du 14 juillet

Toute la population permanente ou saisonnière est invitée à partager un apéritif offert par la municipalité à l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet.

Rendez-vous à 12 h au Champ de Foire.

Journal intermédiaire

Il est prévu la parution d'un petit journal d'informations intermédiaire.

Toutes les associations souhaitant passer une information doivent la transmettre au plus tôt au Secrétariat de Mairie.

Dolmens

Le dossier de mise en valeur des deux dolmens suit son cours, en collaboration avec le Groupe Alésien de recherches Archéologiques (GARA) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).